

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE. OFFRE MEDIASERV ENTREPRISES (applicables au 01/01/2012)

MEDIASERV, société par action simplifiée au capital de 1 000 000,00 euros, dont le siège social est sis Tour Sécid, 6ème étage, Place de la Rénovation, 97110 Pointe à Pitre, immatriculée au RCS de Pointe à Pitre sous le numéro 351 555 792, ci-après dénommée «MEDIASERV», a une activité d'opérateur internet et télécoms. Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels (i) le Client pourra souscrire à un ou des Produits et/ou Service(s) auprès de MEDIASERV et (ii) MEDIASERV fournira au Client le ou les Produit(s) et/ou Service(s) ayant fait l'objet d'un Bon de Commande. Elles s'appliquent à l'ensemble des Produits et Services fournis par MEDIASERV à ses Clients et prévaudront de plein droit sur toutes les conditions figurant dans les documents émanant du Client, notamment dans ses conditions générales et/ou particulières d'achats.

## ARTICLE 0 – Définitions

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Générales auront le sens qui leur est donné ci-dessous :

« Bon de commande », désigne le document signé par le Client et envoyé à MEDIASERV, conformément au modèle présenté dans les Conditions Particulières y afférentes, par lequel le Client demande la souscription à un Produit et/ou Service MEDIASERV de son choix.

« Commande » désigne le document signé par le Client et contresigné par MEDIASERV, par lequel le Client souscrit fermement et définitivement un Produit et/ou service MEDIASERV de son choix.

« Client », désigne tout professionnel ayant souscrit un Produit et/ou Service MEDIASERV pour les besoins de son activité professionnelle et signataire d'un Bon de Commande.

« Conditions Particulières » désigne les termes et conditions, propres à chaque Service et/ou Produit, dans lesquels MEDIASERV fournit une prestation au Client.

« Equipement(s) de MEDIASERV ou « Equipements » », désigne tout équipement, infrastructure et/ou système, de communications électroniques fournis par MEDIASERV lorsque cela est nécessaire à la délivrance de tout Produit et/ou Service.

« Equipement(s) du Client », désigne tout équipement, infrastructure et/ou système de communications électroniques appartenant au Client ou placés sous son contrôle, qui ne fait pas partie de l'équipement MEDIASERV (mais qui peut être connecté à celui-ci).

« Heures ouvrées », désigne la période de 8h à 18h les Jours Ouvrés sauf dispositions contraires dans les STAS ou au bon de Commande.

« Jours » désigne les jours calendaires

« Jours Ouvrés » désigne tout jour à l'exception du samedi et dimanche et des jours fériés en France et/ou de chaque département concerné.

« Mise en Service » désigne le point de départ de la fourniture de chaque Service et/ou Produit suite à la notification de Mise en Service, tel que défini dans les STAS associées ou le Bon de Commande et détaillé dans les Conditions Particulières.

« Partie(s) » MEDIASERV ou le Client, ou les deux, pris individuellement ou collectivement selon le cas.

« Procès-verbal de Réception » Document établi par MEDIASERV et présenté au Client à l'issue de la réalisation de chaque intervention sollicitée par le Client (livraison et/ou mise en service et/ou dépannage etc.) et signé contradictoirement par MEDIASERV et le Client. Les modalités de réception sont décrites dans les Conditions Particulières propres à chaque Service.

« Produit » désigne tout bien figurant au catalogue des offres MEDIASERV Entreprises de MEDIASERV commandé par le Client au moyen d'un Bon de Commande. Tout Produit est vendu ou loué au Client.

« Réseau » désigne les Equipements de MEDIASERV et tout autre élément d'infrastructure utilisé par cette dernière pour la fourniture de chaque Produit et/ou Service.

« Service » désigne la prestation figurant au catalogue des offres MEDIASERV Entreprises de MEDIASERV commandée par le Client au moyen d'un Bon de Commande.

« Service Client » désigne le service de MEDIASERV chargé d'accueillir le client en après-vente pour la signalisation de tout incident concernant son service MEDIASERV.

« Site Client » lieu géographique où les Produits et/ou Services sont livrés et/ou installés.

« Société(s) Apparentée(s) » toute(s) personne(s) morale(s) ou entité(s) qui contrôle(nt), est (sont) contrôlée(s) ou qui est (sont) sous contrôle commun avec la Partie considérée, le terme «contrôle» étant entendu au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

« STAS (Spécifications Techniques d'Accès au Service) », document élaboré par MEDIASERV et transmis au Client décrivant les termes et conditions spécifiques pour l'accès à un Service et/ou un Produit, annexé aux Conditions Particulières de chaque Service et/ou Produit.

« Supports Physiques » désigne tout élément matériel sur lequel peuvent transiter ou être stockées des données.

« Utilisateur » désigne toute personne physique usant du produit ou service délivré par MEDIASERV

## ARTICLE 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente de MEDIASERV ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels le Client pourra souscrire aux Services.

## ARTICLE 2 – Documents Contractuels

Les Produits et Services seront fournis par MEDIASERV conformément aux dispositions des documents suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

1. le Bon de Commande,
2. les STAS et/ou Conditions Particulières
3. les présentes Conditions Générales,

L'ensemble de ces documents formant, pour chaque Bon de Commande, un contrat (ci-après « le Contrat »). Par la signature du Bon de Commande, le Client reconnaît avoir pleine connaissance et accepter sans réserve les termes et conditions de chaque document constitutif du Contrat et déclare que le Service et/ou Produit concerné répond à ses besoins.

## ARTICLE 3 – La Commande

**3.1** Pour bénéficier d'un Service et/ou d'un Produit, le Client devra communiquer à MEDIASERV soit en mains propres, soit par courrier électronique, courrier recommandé ou fax :

- le Bon de Commande dûment complété, signé et cacheté,
- un extrait de K-Bis
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal original, et
- s'il a choisi un règlement par prélèvement automatique, l'autorisation de prélèvement sur son compte bancaire.

**3.2** Les Parties seront liées contractuellement et un Contrat sera formé dès la signature par le Client du Bon de Commande, accepté et contresigné par MEDIASERV, sous réserve d'éligibilité technique.

**3.3** MEDIASERV pourra refuser le Bon de Commande, notamment dans les cas suivants :

- Bon de Commande incomplet, erroné ou inexploitable,
- Inéligibilité ou infaisabilité technique au Service et/ou Produit demandé.

La Mise en Service ne pourra intervenir que si l'ensemble des documents ci-dessus ont été retournés à MEDIASERV complets et signés et si les informations qui y figurent ne sont pas erronées.

**3.4** Le Client déclare souscrire chaque Service et/ou Produit en relation directe avec son activité professionnelle. Le Client est toutefois habilité à souscrire les Services et/ou Produits pour lui-même ou pour le compte de toute Société Apparentée. Dans ce cas, le Client garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits et pouvoirs nécessaires à l'effet de signer le Contrat au nom et pour le compte des Sociétés Apparentées concernées, il se porte garant du respect, par ces Sociétés Apparentées, des obligations définies au Contrat et sera en toute circonstance solidaire vis-à-vis de MEDIASERV de l'exécution de leurs obligations par ces Sociétés Apparentées, et en particulier celles bénéficiant d'une facturation séparée.

**3.5** Aucune Commande de Produits et/ou Services acceptée par MEDIASERV ne peut être annulée ou modifiée par le Client.

**3.6** Le Client devra informer MEDIASERV sans délai et par écrit de toute modification des informations le concernant portant sur tout élément utile à l'exécution du présent du Contrat et, en particulier, de tout changement de coordonnées bancaires ou d'adresse de facturation.

## 3.7 Souscription d'Options

En sus de son abonnement à MEDIASERV, le Client peut s'abonner à des Options qui sont propres à chaque Service et dont les modalités sont décrites dans les Conditions Particulières. La souscription aux Options par le Client doit être précisée dans un Bon de Commande.

## ARTICLE 4 - Entrée en vigueur du Contrat

**4.1** Le Contrat entrera en vigueur à la date de la signature du Bon de Commande par le Client.

**4.2** Tout Service et/ou Produit, à l'exclusion de la vente de Produits, est souscrit par le Client pour une période d'engagement initiale de douze (12) mois à compter de la date de Mise en Service, sauf si une durée différente est stipulée dans les STAS, les Conditions Particulières ou dans le Bon de Commande. Si le Client résilie le Contrat en partie ou en totalité avant l'échéance du terme initial, il reste redevable du montant de son abonnement pour la période restant à courir jusqu'à la fin de son engagement contractuel, sauf en cas de résiliation pour motif légitime.

**4.3** Au-delà de la période initiale et sauf disposition contraire dans le Bon de Commande, les Parties pourront résilier le contrat à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis minimum de trois (3) mois.

#### **ARTICLE 5 - Conditions de facturation et de paiement**

Sauf disposition contraire prévue aux Conditions Particulières, les présentes conditions de facturation et de paiement s'appliquent à l'ensemble des Produits et Services figurant au catalogue de MEDIASERV.

**5.1** Les sommes facturées seront payables par prélèvement automatique, par chèque ou virement bancaire sur le compte désigné par MEDIASERV figurant sur la facture, dans un délai maximum de trente (30) Jours suivant la date de la facture. Les chèques ne sont réputés constituer un paiement qu'après leur encaissement complet sur le compte de MEDIASERV.

**5.2** Les redevances sont payables d'avance, terme à échoir sauf pour les services faisant l'objet d'une facturation à la consommation, qui sont facturés à terme échu. La première redevance d'un Produit loué est exigible à compter de la date de Mise en Service de ce produit chez le Client par MEDIASERV.

**5.3** Le Client reconnaît que son obligation de payer les sommes dues au titre du Contrat est absolue et inconditionnelle. Il renonce expressément à tout droit de rétention, réduction, réclamation ou compensation avec des sommes dues par MEDIASERV au titre du Contrat ou de tout autre accord conclu avec le Client. Le règlement anticipé des factures ne donne droit à aucun escompte.

**5.4** Toutes sommes non réglées, totalement ou partiellement, à leur échéance pourra faire l'objet de plein droit et sans aucune formalité ni mise en demeure préalable de l'application de pénalités de retard d'un montant de trois fois le taux d'intérêt légal. Le cas échéant, ces intérêts sont calculés à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture non réglée. De plus, MEDIASERV pourra demander au Client le remboursement des frais de recouvrement qu'elle aurait engagé.

**5.5** Le non-paiement, total ou partiel, par le Client d'une facture emportera immédiatement et automatiquement déchéance du terme de l'ensemble des factures émises par MEDIASERV au titre du Contrat en cours, qui deviendront ainsi exigibles à tout moment par MEDIASERV.

**5.6** Les tarifs de MEDIASERV applicables sont ceux en vigueur à la date d'acceptation du Bon de Commande par MEDIASERV. Toute modification de la réglementation applicable ou de son interprétation ayant pour effet de faire supporter à MEDIASERV des impôts, droits, taxes ou autres ou d'un montant supérieur à ceux existants à la date de signature du Contrat entraînera un ajustement corrélatif des prix. Ces modifications seront notifiées au Client au moins un mois avant leur date d'application.

**5.7** Pour les Services faisant l'objet d'une facturation à la consommation, les factures sont établies à terme échu, à partir des données émanant du système de facturation de MEDIASERV qui feront foi jusqu'à preuve d'une erreur manifeste dudit système. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ces données sont conservées par MEDIASERV pendant une durée de un (1) an à compter de leur enregistrement (ou toute autre période plus courte qui pourrait être définie par la loi ou la réglementation). En cas de communication de ces données au Client, ce dernier ne pourra les utiliser à aucune autre fin que la vérification de ses factures.

**5.8** Le Client informera MEDIASERV, par lettre recommandée avec accusé de réception dûment motivée et

détaillée et dans un délai de deux (2) mois suivant la date d'exigibilité du paiement, de toute contestation qu'il émettrait sur le contenu de cette facture. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée et aucune contestation ne sera admise par MEDIASERV. En cas de contestation de la facture, les sommes facturées au Client resteront exigibles par MEDIASERV, le montant non contesté restant, en tout état de cause, payable par le Client à son échéance. Les Parties prendront les mesures nécessaires pour que la contestation soit résolue dans les meilleurs délais.

**5.9** Dans le cas où la situation financière du Client viendrait à évoluer dans un sens défavorable, MEDIASERV se réserve le droit d'exiger à tout moment du Client la constitution à son profit de toute sûreté ou de toute garantie financière qu'elle jugera appropriées. La non-production ou l'absence de réactualisation de la garantie financière ou de la sûreté demandée par MEDIASERV entraînera la suspension, sans préavis et jusqu'à la mise en place de la garantie ou de la sûreté, des Services concernés et ce sans préjudice des autres recours dont MEDIASERV dispose dont notamment la résiliation du Contrat. Pendant cette période de suspension, le Client reste redevable du prix des Services concernés qui ont été rendus avant cette suspension.

#### **ARTICLE 6 - Obligations des parties**

##### **6.1 Obligations de MEDIASERV**

MEDIASERV s'engage auprès du Client à fournir les Services et Produits avec la compétence et le soin raisonnables, et ce dans le respect des normes professionnelles applicables.

MEDIASERV garantit la qualité du Service dans les conditions définies par les Conditions Particulières de chaque Service. Les engagements de qualité de Service peuvent donner lieu au paiement d'une pénalité dont le montant est spécifié dans les Conditions Particulières de chaque Service. Les sommes éventuellement dues par MEDIASERV au titre de ces pénalités pour non respect des engagements de qualité de Service sont libératoires et en tant que telles constituent les seules indemnités que le Client pourra réclamer au titre de la qualité de service.

##### **6.2 Obligations du Client**

Le Client mettra à disposition de MEDIASERV tous moyens humains, techniques et matériels nécessaires au fonctionnement du Service et/ou Produit et à l'exécution du Contrat, tels que définis dans les Conditions Particulières, les STAS et/ou le Bon de Commande notamment. Le Client fournira à MEDIASERV toutes les informations que cette dernière pourra demander ou qui seraient utiles pour l'exécution du Contrat.

Il appartient au Client d'obtenir, les autorisations, licences, homologations, attestations ou autres, nécessaires à l'installation, la mise en œuvre, l'utilisation et, le cas échéant, la maintenance des Produits et/ou Services. Le Client s'engage à respecter la réglementation applicable notamment relative à la détention, la garde, le transport, l'installation et l'utilisation des Produits et/ou Services et Equipements de MEDIASERV et en assume les frais et risques subséquents.

Les Equipements du Client, de ses préposés et de toutes personnes susceptibles de se raccorder au Réseau par son intermédiaire, ainsi que l'installation desdits Equipements, doivent être conformes à la réglementation en vigueur et, en particulier, avoir fait l'objet d'une évaluation de conformité en application des articles R 20-10 et suivants du CPCE.

Le Client s'engage à réaliser à ses frais tous les câblages internes ainsi que toute intervention, modification de ses installations de communications élec-

troniques nécessaire à la fourniture du Service et/ou du Produit et, en général, toutes les opérations préalables à la mise à disposition du Service et/ou Produit. Le Client s'engage à utiliser et faire utiliser le Service :

- en conformité avec les stipulations de l'ensemble des documents constituant le présent Contrat et/ou de toutes instructions spécifiques communiquées par MEDIASERV ;
- dans le respect de la législation ou réglementation applicable ;
- pour les seuls besoins de son activité, le Contrat excluant tout droit de revente, de distribution ou de mise à disposition du Service, directement ou indirectement, à un tiers.

Le Client s'engage à informer ses Utilisateurs des conditions d'utilisation du Service et reste seul responsable de la bonne utilisation du Service par les Utilisateurs.

#### **ARTICLE 7 – Responsabilité et assurances**

**7.1** A l'exclusion des Interruptions de Services temporaires, pour lesquelles sont prévues, le cas échéant, des pénalités de performance libératoires définies dans les Conditions Particulières, la responsabilité de MEDIASERV ne peut être engagée que pour une faute établie à son encontre. Dans ce cadre, MEDIASERV répond des seuls dommages directs, matériels et certains liés à la défaillance en cause, à l'exclusion de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects ou immatériels. Il est expressément entendu entre les Parties que sont notamment mais non limitativement considérés comme des dommages indirects les dommages ne résultant pas directement et exclusivement de l'inexécution (action ou omission) par MEDIASERV d'une obligation contractuelle telles que par exemple le préjudice commercial, les pertes d'exploitation, les pertes de données, la perte de chiffre d'affaire, de profit, de clientèle ou d'économies escomptées, l'atteinte à l'image et le manque à gagner, ainsi que les augmentations des frais dont MEDIASERV n'a pas le contrôle.

Sans préjudice des stipulations qui précèdent, les plafonds figurant au présent article 7 ne sont pas applicables en cas de dommages corporels ou de faute intentionnelle. Au delà de ces plafonds, le Client et ses assureurs renoncent à tout recours contre MEDIASERV et ses assureurs.

**7.2** La responsabilité de MEDIASERV ne pourra être engagée que dans la limite d'un montant de dommages et intérêts conformément au plafond fixé dans les Conditions Particulières. A défaut de plafond mentionné dans les Conditions Particulières, la responsabilité de MEDIASERV ne pourra être engagée que dans la limite de :

- 30% du montant cumulé annuel des redevances, par incident ;
- 100 % du montant cumulé annuel des redevances, par an, tous incidents confondus.

Lorsque la responsabilité de MEDIASERV est engagée dans le cadre d'un Service non-récurrent, sa responsabilité ne pourra être engagée que dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder, par Service concerné, le montant total facturé au titre dudit Service.

**7.3** Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de MEDIASERV ne pourra en aucun cas être engagée dans les cas suivants :

- fait du Client et notamment non-respect par le Client des spécifications techniques, des dispositions du Contrat, des recommandations de MEDIASERV ou du constructeur des Equipements ;
- interruptions de Service dues à une opération de

maintenance programmée ;  
- cas de force majeure telle que défini à l'article 14.2 des présentes Conditions Générales de Vente ;  
- fait d'un tiers autre qu'un sous traitant ou fournisseur de MEDIASERV intervenant dans le cadre du présent Contrat ;  
- en raison de la nature ou du contenu des messages ou informations acheminées ou hébergées grâce aux Services et/ou Produits.

**7.4** Chaque Partie déclare avoir souscrit ou s'engage à souscrire à ses frais et à maintenir en état de validité les assurances nécessaires à la couverture de l'ensemble des risques susceptibles de survenir du fait de l'exécution du présent Contrat.

**7.5** Le Client garantit MEDIASERV contre toute action, procédure judiciaire ou autre intentée par un tiers contre MEDIASERV du fait d'une utilisation non conforme des Services ou de toute transmission de données personnelles à la demande du Client et indemniserà MEDIASERV des conséquences de toute action, procédure judiciaire contre MEDIASERV ou de toute responsabilité encourue par MEDIASERV du fait d'un tiers ou d'un Utilisateur à ce titre.

## **ARTICLE 8 – Clause de réserve de propriété et propriété intellectuelle**

### **8.1 Clause de réserve de propriété**

L'Équipement de MEDIASERV demeure la propriété exclusive, incessible et insaisissable de MEDIASERV ou de ses ayants droit. L'Équipement de MEDIASERV ne pourra être cédé ou mis à disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit. Le Client aura la qualité de gardien de l'Équipement de MEDIASERV au sens de l'article 1384 alinéa 1 du Code civil et il s'engage à le conserver pendant toute la durée du Contrat. Le Client informera MEDIASERV sans délai de toute disparition, détérioration ou destruction de tout ou partie de l'Équipement de MEDIASERV, qu'elle qu'en soit la cause et indemniserà MEDIASERV à concurrence des frais de remise en état ou de la valeur de remplacement de l'Équipement de MEDIASERV, sauf preuve par le Client de son absence de faute ou de l'existence d'une cause étrangère exonératoire. A l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit, l'Équipement de MEDIASERV sera restitué à MEDIASERV par le Client en bon état. En cas de saisie ou de toute autre prétention d'un tiers à des droits sur les Equipements de MEDIASERV, y compris les éventuels logiciels, le Client est tenu de s'y opposer et d'en aviser immédiatement MEDIASERV afin de lui permettre de sauvegarder ses intérêts. De la même manière, en cas de procédure collective du Client, le Client avisera immédiatement MEDIASERV.

### **8.2 Propriété intellectuelle**

Sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières, MEDIASERV ne transfère aucun droit de propriété intellectuelle sur l'un quelconque des éléments, y compris les logiciels, mis à disposition du Client ou des Utilisateurs.

Lorsque des logiciels sont nécessaires à l'utilisation des Services et/ou Produits, MEDIASERV concède au Client et/ou aux Utilisateurs un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable sur ces logiciels limités à l'objet et à la durée de la Commande. Sauf disposition contraire indiquée dans les Conditions Particulières, le Client s'interdit et interdit à ses Utilisateurs de :

- nantir, céder, louer, donner en licence, commercialiser, lettre à disposition, communiquer ou prêter à titre onéreux ou gracieux, les logiciels,
- d'installer ou de faire installer sur d'autres équipements les logiciels,
- d'apporter ou de faire apporter toute modification, y compris pour corriger certaines erreurs, sur les logiciels,

- plus généralement, adapter, désassembler, décompiler, reproduire (sauf à des fins de sauvegarde) tout ou partie des logiciels. Les copies de sauvegarde doivent impérativement reproduire les informations relatives aux droits d'auteurs des logiciels.

Le Client s'interdit et s'assure que les Utilisateurs s'interdisent toute utilisation non autorisée par écrit de marques ou logos pour lesquelles MEDIASERV est titulaire de droits exclusifs.

## **ARTICLE 9 – RÉSILIATION**

**9.1** MEDIASERV pourra suspendre et/ou résilier le Contrat en tout ou en partie suite à une mise en demeure envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception restée sans effet pendant plus de (8) jours, voire moins si l'urgence le commande, notamment dans les cas où :

- le Client mettrait à disposition du public, sur ou à travers les services de MEDIASERV, un ou des contenu(s) contraire(s) aux lois et réglementations en vigueur à ce jour en France et relevant notamment mais non limitativement de la pédophilie, de l'incitation à la haine raciale, de la négation des crimes contre l'humanité, de l'appel au meurtre, du proxénétisme ;
- MEDIASERV constaterait que le Client pratique le multipostage abusif de courriers électroniques sans sollicitation des destinataires ;
- MEDIASERV constaterait des actes de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec le Client.

**9.2** Sans préjudice de l'article précédent, en cas de violation d'une des clauses des présentes Conditions Générales et/ou des Conditions Particulières et notamment de non-paiement à l'échéance de l'une des sommes dues par le Client à MEDIASERV, cette dernière pourra suspendre et/ou résilier le Contrat du Client, en tout ou en partie et sans indemnité, dans un délai de 30 jours après mise en demeure restée sans effet. Les sommes précédemment versées par le Client resteront acquises à MEDIASERV, sans préjudice des sommes restant dues, ni des poursuites judiciaires que MEDIASERV pourrait entreprendre à l'encontre du Client.

**9.3** Après résiliation partielle ou totale du Contrat, pour quelque cause que ce soit et sauf indication contraire dans les Conditions Particulières, le Client s'oblige à restituer à MEDIASERV l'ensemble des Equipements de MEDIASERV, logiciels et autres installations lui appartenant qui lui ont été concédés dans un délai de 8 jours à l'emplacement indiqué par MEDIASERV. En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte des Equipements de MEDIASERV imputable au Client, ce dernier se verra appliqué les pénalités applicables.

## **ARTICLE 10 – Cession de Contrat et sous-traitance**

Le Client ne peut céder tout ou partie de ses obligations au présent contrat sauf accord préalable et écrit de MEDIASERV.

MEDIASERV est autorisée à céder ses droits et obligations au titre du présent Contrat à toute Société Apparentée. MEDIASERV est également autorisée à céder ses droits et obligations au titre du présent Contrat dans le cas d'une fusion ou d'une réorganisation de MEDIASERV, à toute entité à laquelle MEDIASERV cède une partie substantielle des actifs intéressant le présent Contrat, ou à une de ses filiales. Le Client reconnaît que MEDIASERV a la possibilité de sous-traiter à des tiers l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat et des Commandes.

## **ARTICLE 11 – Installation et livraison**

Dans tous les cas d'intervention de MEDIASERV jus-

tifiée par l'installation, l'exploitation ou la maintenance des Services et/ou Produits, le Client s'engage à permettre à MEDIASERV et aux personnes mandatées par MEDIASERV et qui justifient de cette qualité, d'accéder à ses locaux. Si cette intervention nécessite le passage sur la propriété d'un tiers, le Client fait son affaire d'obtenir l'accord de ce tiers. Toute période pendant laquelle les locaux du Client ne sont pas accessibles ne sera pas prise en compte dans le calcul des délais impartis à MEDIASERV pour intervenir, rétablir le Service et/ou résoudre l'incident ou le dysfonctionnement impactant le Service.

Le Client est tenu d'informer les intervenants de MEDIASERV de l'existence et de l'emplacement de canalisations et équipements de toute nature et de tout autre facteur de risques pouvant survenir dans les locaux, où les intervenants doivent accéder pour les besoins du Service.

Le Service ne pourra être fourni au Client que lorsque le Site Client indiqué sur le Bon de Commande sera accessible, à titre gratuit, à MEDIASERV et que les conditions d'installation et de raccordement précisées dans les Conditions Particulières relatives à chaque Service seront remplies. Il appartient au Client de procéder, à ses frais, aux éventuelles mises en conformité de ses locaux et équipements aux pré-requis techniques de MEDIASERV.

Les conditions d'installation et de Mise en Service sont précisées dans les Conditions Particulières propres à chaque Service et/ou Produit.

Dans l'hypothèse où l'installation du Produit et/ou Service est réalisée par le Client, le Client réalisera ladite installation à ses risques et périls et sous son entière responsabilité renonçant à ce titre à tout recours contre MEDIASERV en cas de dysfonctionnement du Produit et/ou Service dû à cette installation.

Toute livraison et/ou Mise en Service de Produits et/ou Services donnera lieu à la présentation d'un Procès-verbal de Réception qui devra être signé par le Client.

Dans le cas où la livraison et/ou la Mise en Service des Produits et/ou Services serait retardée pour une raison imputable au Client, MEDIASERV se réserve le droit de refacturer au Client le coût de l'intervention. Tout retard de ce fait ou pour toute raison non exclusivement imputable à MEDIASERV ne peut en aucun cas engager la responsabilité de MEDIASERV ou entraîner la résiliation du Contrat.

Lorsque la Mise en Service nécessite le raccordement d'un ou plusieurs Sites du Client, ce dernier reconnaît que MEDIASERV ne connaît pas la configuration précise du ou des Sites Client, ainsi que leurs conditions techniques de raccordement au Service et/ou Produit. Dans l'hypothèse où MEDIASERV ne pourrait pas effectuer le raccordement d'un ou plusieurs Sites Client, le Contrat sera modifié entre les Parties de manière à exclure le ou les Sites concerné(s), sans indemnité ni responsabilité de part et d'autre.

## **ARTICLE 12. Equipements**

MEDIASERV est seule habilitée à intervenir dans les opérations d'exploitation et de maintenance relatives aux Services et/ou Produits. Le Client s'interdit donc toute intervention sur une quelconque partie des Equipements de MEDIASERV, sauf à la demande expresse de MEDIASERV ou avec son accord préalable.

MEDIASERV doit être informée au préalable et par

écrit de tout déplacement des Produits et/ou Equipements de MEDIASERV installés dans les Sites du Client, y compris des Equipements du Client nécessaires à la fourniture du Service. Dans le cas où le Client souhaiterait déplacer un Produit loué et/ou un Equipement de MEDIASERV, et/ou un Equipement du Client ou changer le lieu de la délivrance du Service et/ou Produit, il devra préalablement payer les frais de désinstallation et de relocalisation et tous les frais additionnels d'installation au nouvel emplacement ainsi que tous les frais d'entretien qui en résulteront, sous réserve de l'accord préalable et écrit de MEDIASERV de poursuivre le Service et/ou l'utilisation du Produit dans ces conditions. Tout déplacement ou changement de lieu d'installation réalisé autrement sera effectué aux frais et risques exclusifs du Client, MEDIASERV conservant la faculté de résilier le Contrat sous réserve d'un juste motif – notamment d'ordre technique – et sans que sa responsabilité puisse être recherchée dans ce cas.

Le Client s'engage à conserver les Produits et/ou Services et/ou Equipements de MEDIASERV situé dans le Site du Client dans l'état dans lesquels ils ont été installés et configurés, conformément aux instructions fournies le cas échéant par MEDIASERV. Le Client ne peut, sans l'accord préalable et écrit de MEDIASERV, apporter quelque modification que ce soit aux Produits et/ou Services et/ou aux Equipements de MEDIASERV.

Les conditions de maintenance des Produits et Services sont explicitement stipulés dans les Conditions Particulières propres à chaque Service. En dehors de ces Conditions Particulières, aucune maintenance n'est fournie par MEDIASERV.

MEDIASERV peut toutefois être amenée à réaliser des travaux susceptibles d'affecter le bon fonctionnement du Service et/ou Produit et s'efforcera dans toute la mesure du possible de réduire les perturbations qui peuvent en résulter pour le Client (par exemple, intervention en Heures Non-ouvrées).

### ARTICLE 13. Interventions programmées

MEDIASERV se réserve le droit d'interrompre de façon exceptionnelle son Service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration. Ces interruptions seront notifiées par email au Client au minimum vingt-quatre (24) heures avant qu'elles n'interviennent.

Toute intervention de MEDIASERV et notamment celles rendus nécessaires par la défaillance ou la négligence du Client sera facturée à celui-ci. Par ailleurs, MEDIASERV facturera le Client des frais de déplacement et autres frais justifiés, ainsi que le temps passé au taux horaire de MEDIASERV ou de ses sous-traitants mandatés. Les tarifs horaires de MEDIASERV sont spécifiés dans la grille des tarifs en vigueur de MEDIASERV.

### ARTICLE 14 – Divers

**14.1 Information** - Le Client s'engage à informer MEDIASERV par écrit de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de l'Équipement du Client, changement de coordonnées bancaires). MEDIASERV ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir le Client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le Client aurait omis de notifier à MEDIASERV une quelconque modification.

**14.2 Force majeure**, cas fortuit et faits de tiers- Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, un cas fortuit et le faits de tiers, tel que défini par la loi et la jurisprudence, dont notamment mais non limitativement :

- les évènements naturels (climatiques, géologiques, etc.) ou accidentels (explosions, incendies, etc)
  - toute décision obligatoire de la part d'une autorité publique compétente,
  - tout évènement social, national ou local (grève, insurrection, sabotage, blocages, etc) ;
  - l'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées ou autres ;
  - l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de tout service et notamment, les transports, l'approvisionnement en carburant, l'électricité, toute interruption des réseaux de télécommunications.
- Chaque Partie s'efforcera d'avertir l'autre Partie dans les meilleurs délais de la survenance d'un tel évènement et de lui indiquer la durée estimative de la suspension.

**14.3 Dissociation** - Il est convenu que si une clause du présent Contrat était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

**14.4 Notifications** - Toute notification faite aux termes des présentes devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse de MEDIASERV « Service Clients Entreprises de MEDIASERV, Tour SECID, Place de la Rénovation, 97110 Pointe a Pitre.

### ARTICLE 15 – Données personnelles

La communication d'informations relatives au Client est effectuée dans le respect des obligations et droits précisés dans la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Dans ce cadre tout Client dispose d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux informations nominatives le concernant. Pour ce faire le Client peut s'adresser au Service Client Entreprises de MEDIASERV. Par ailleurs, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'opposition à la cession à des tiers des informations nominatives détenues sur sa personne. L'utilisation des adresses de courrier électronique à des fins commerciales autres que celles relatives aux informations délivrées sur les services proposés par MEDIASERV, n'est effectuée que sur consentement exprès du Client. S'agissant de l'utilisation des informations délivrées sur les services proposés par MEDIASERV, le Client peut faire valoir son droit d'opposition à l'exception des informations nécessaires au bon fonctionnement de la formule d'abonnement. S'agissant de l'utilisation des autres données nominatives relatives au Client y compris les adresses postales, le Client peut faire valoir son droit d'opposition à toute utilisation commerciale de celles-ci en s'adressant au Service Client de MEDIASERV.

### ARTICLE 16 – Droit applicable et Règlements des litiges

**LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS.**

**LES PARTIES S'EFFORCERONT DE REGLER A L'AMIABLE TOUT LITIGE RELATIF A L'INTERPRETATION OU A L'EXECUTION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALE. A DEFAUT, COMPETENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUEE AUX JURIDICTIONS DE POINTE A PITRE Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU DE DEMANDES MESURES PROVISOIRES OU CONSERVATOIRES ;**